
ASSEMBLEE GENERALE
DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU LOIRET
15 Avril 2023

PROCES-VERBAL

La 95^{ème} Assemblée Générale de la Fédération Départementale des Chasseurs du Loiret s'est tenue le 15 avril 2023 à 8 heures 30, Espace Blareau à SULLY SUR LOIRE sous la présidence de Monsieur Alain MACHENIN.

Le Président remercie de leur présence à la tribune Monsieur Jean Luc RIGLET, Maire de Sully sur Loire, Monsieur Jean-Noël CARDOUX, Président du Groupe Chasse et Pêche du Sénat, Monsieur Jean-Paul RAIGNEAU, représentant de la Chambre d'Agriculture du Loiret et Monsieur Franck BOULANJON, Directeur de cabinet de Madame La Préfète du Loiret.

Il salue également les personnalités et les administrateurs présents dans la salle et présente les excuses des absents.

Le Président donne ensuite la parole à Monsieur Jean Luc RIGLET qui remercie la Fédération des Chasseurs d'avoir choisi sa commune et d'y être fidèle et souhaite une bonne Assemblée Générale.

L'Assemblée adopte ensuite, à l'unanimité et à main levée, le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 23 avril 2022. Le Président propose ensuite de désigner pour bureau de l'Assemblée Générale celui du Conseil d'Administration de la Fédération, ce qui ne soulève aucune objection dans la salle.

RAPPORT MORAL

Le Président fait lecture de son rapport moral :

« Mesdames, Messieurs, chers amis,

L'assemblée générale est vraiment un moment important dans la vie de cette association. Un moment fort pour vous qui êtes présents ce matin, qui allez entendre les différents intervenants et rapports faits par les professionnels, mais aussi pour les personnels qui vous ont accueilli et organisé cette réunion, et bien sûr pour les élus qui m'accompagnent. Pour moi, cette année l'émotion est plus forte encore que d'habitude due à la situation que nous traversons et que vous connaissez.

Un grand homme politique, Jacques Chirac a dit lors du sommet de la terre à Johannesburg en 2002 : « la maison brule et nous regardons ailleurs », savez-vous que l'auteur de cette phrase est un Loirétain ? Mr Jean Paul Deléage professeur honoraire à l'université d'Orléans.

La maison brule dans le Loiret mais je ne regarde pas ailleurs, je suis lucide et plus déterminé que jamais. Mais j'ai quand même l'impression que certains portent des lunettes de soleil pour ne pas voir ou pouvoir regarder ailleurs sans être vus.

Je vais oser faire une métaphore avec l'incendie et la situation que nous vivons. Dans les feux de forêt, 2 éléments naturels essentiels ne sont pas maîtrisés par l'homme, ce sont le vent et la pluie.

L'incendie s'est déclaré brutalement et violemment en fin février 2022. Vous l'aurez compris, je parle de la guerre en Ukraine. Un feu violent attisé par un vent fort qui a duré plusieurs semaines, a embrasé cette région d'Europe de l'Est, un vent si grand qu'il a porté les pailles des céréales à des sommets jamais atteints puisque nous avons constaté que la tonne de blé et/ou de maïs dépassait les 350 €, du jamais vu.

Le vent s'apaise, redevient plus calme et les cours des céréales baissent doucement. Mais l'incendie cours toujours. Pour l'éteindre, il nous faudrait de la pluie. Nous avons tous constaté que malheureusement, elle nous manque terriblement même si ces derniers jours ont été arrosés par quelques averses. Alors, quand redeviendrons-nous à une situation plus saine et sereine, nul ne le sait. Ce qui implique que les céréales resteront à un niveau élevé encore un certain temps et que nous devons faire face.

Aussi nous allons travailler dur et plus fort encore pour juguler au mieux cette facture de dégâts aux cultures agricoles.

Mais je vais revenir sur ce sujet brûlant tout à l'heure, même s'il est important, je ne dois pas occulter toutes les autres activités cynégétiques.

Tout d'abord, au niveau des oiseaux migrateurs, notre département a malheureusement été frappé de plein fouet par des cas de grippe aviaire. Cela a réduit à peau chagrin la chasse de ces oiseaux par les passionnés. Terrible car nous sortions de l'année précédente du Covid avec un confinement qui a particulièrement touchés ces mêmes personnes. 2 années de suite ! Malgré mon intervention auprès de la préfecture pour être destinataire des mesures prises, je suis resté impuissant face à cette situation.

Des mesures exceptionnelles ont été mises en place par l'administration avec différentes zones de protection, de contrôle temporaire, de surveillance, règlementée. Bien entendu, les consignes très strictes à l'intérieur de ces zones sont différentes des unes des autres et précisées dans les arrêtés préfectoraux successifs dus à l'évolution des cas. Pour ceux qui voulaient pratiquer, lire et comprendre ces arrêtés ce n'était vraiment pas simple. Par exemple :

En zone de surveillance :

- La chasse au gibier d'eau est interdite

- La chasse au gibier à plumes est interdite dans les zones humides c'est-à-dire autorisée ailleurs.

Je ne voyais pas trop la différence entre le gibier à plume et le gibier d'eau. Je ne suis pas un chasseur expérimenté en la matière mais je n'ai pas encore vu de gibier d'eau à poils. Ce que l'arrêté préfectoral précisait c'est que le gibier à plume correspond (faisan, perdrix, pigeon et autres...)

Cela m'a d'ailleurs valu quelques appels téléphoniques auprès de Mr Boulanjon pour avoir les explications nécessaires, pour ensuite retranscrire ces règlements sur notre site internet en langage chasseur. Dans les élevages contaminés, ce sont des milliers de volailles qui ont été abattues dans notre département. J'imagine le traumatisme subi par les éleveurs. Ce terrible virus continue sa course, il a même muté, un renard a été déclaré infecté en Seine et Marne. La prudence s'impose dans la manipulation des animaux sauvages. Que faire, là encore nous subissons, c'est une catastrophe ! En ce qui nous concerne, il nous faut défendre et aider notre chasse au gibier d'eau et migrateur, n'oublions pas les moratoires sur le courlis cendré, la barge à queue noire et la tourterelle des bois leur chasse étant interdite jusqu'en juillet 23. Cette pratique est aussi notre histoire et nos racines, n'oublions pas que ces passionnés de chasse aux migrateurs sont aussi des sentinelles de la nature.

Les ESOD ou espèces susceptibles d'occasionner des dégâts, cet acronyme est destiné aux oreilles chastes et sensibles. Alors vous connaissez tous d'où je viens. Je suis piègeur agréé. Pour moi ces espèces qui causent des nuisances sont des nuisibles. Mais venons-en au fait. Nous avons présenté en 2019 un dossier motivé, solide et complet d'une liste logique, validé en première instance par la Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage puis par le ministère. L'arrêté ministériel a été attaqué par les associations anti tout et la justice a tranché. Curieux résultat.

Suite à cette décision judiciaire, l'arrêté ministériel du 16 février 2022 modifie l'arrêté du 3 juillet 2019 et supprime la pie des espèces piégeables dans notre département.

Nous sommes en fin de période triennale pour cette liste nuisible et nous avons reconstituer le dossier et même plus étoffé en ce qui concerne la pie. En effet nous avons été mis en défaut sur l'état significatif de la présence de l'espèce sur le territoire. Aussi, les services de la Fédération, que je félicite au passage, ont créé une application sur smartphone pour préciser les localisations de l'oiseau. Merci Me Ramage qui a développé cet outil. Nous avons donc un élément supplémentaire dans notre dossier qui a été validé par la CDCFS, et j'espère que cette fois-ci, il ne sera pas attaqué.

L'Ecocontribution, voilà un mot qui en dit long. Petit rappel car je vous en parle chaque année. Depuis le permis à 200€ chaque chasseur qui valide son permis de chasser contribue à la hauteur de 5€ au fond de biodiversité. L'état quant à lui abonde à la hauteur de 10 € pour chaque permis. Faisons simple, pour une population de 1 million de chasseurs ayant un permis validé cela

représente 5 millions directement financés par les chasseurs et 10 millions par l'état soit un total de 15 millions.

Cet argent, comme je viens de vous le dire alimente le fond de biodiversité. Pour pouvoir profiter de cette manne financière, il nous faut monter des projets exclusivement BIODIVERSITE et les réaliser. Ces valeurs transitent par la Fédération Régionale qui en répartit une partie aux fédérations de la région centre suivant les projets déposés.

Ce qui revient à dire que nos personnels se détournent des activités pour lesquelles ils ont été embauchés à savoir travailler sur les espèces gibiers. Pourquoi nous adhérons à ce système ? tout simplement parce que le temps passé sur les dossiers écocontribution sont financés par ce fond de biodiversité. Par exemple dans le Loiret cela représente un peu plus de 100 000 € chaque année que nous recevons. C'est l'argent des chasseurs, du moins le tiers du montant biodiversité et il me semble qu'ils doivent en récupérer le bénéfice. Alors je vous rassure, nous travaillons quand même avec l'écocontribution sur les espèces qui nous concernent mais cela devient de plus en plus difficile. Par exemple certaines FDC ont des projets sur les hirondelles, comme chacun sait c'est une espèce protégée en difficulté.

Quelques exemples de projets que nous menons conjointement avec nos collègues de la région : ce sont 4 grands projets régionaux qui sont mis en œuvre.

Le premier concerne l'atlas des 30 mammifères qui est renouvelé tous les 10 ans et qui cette fois ci présente 9 nouvelles espèces de moyens et grands mammifères comme le Cerf élaphe ou le Loup gris. La mobilisation a été compliquée à la sortie du Covid pour recueillir les observations, mais ce sont quand même plus de 74 900 observations de terrain effectuées par les techniciens de fédérations, de piégeurs, de chasseurs et de bénévoles qui ont été relevées sur 12 mois. Les cartes de répartition ont donc été mises à jour et l'atlas vient d'être imprimé et sa diffusion a débuté. Vous pouvez découvrir cette nouvelle édition de l'atlas sur le site Internet de votre fédération et de la fédération régionale.

Les fédérations s'impliquant de plus en plus dans l'éducation à la nature et la sensibilisation de tous publics à la préservation de l'environnement et de la biodiversité, c'est tout naturellement qu'un programme sur ce thème a également été soutenu financièrement. L'objectif est double. Il s'agit d'abord de mutualiser le développement d'outils pédagogiques pour les Fédérations et leurs animateurs nature mais aussi de soutenir financièrement les fédérations dans le cadre de leurs actions d'animation sur le terrain, dans les écoles ou encore lors de salon sur la nature par exemple.

Un troisième projet concerne le Lièvre d'Europe dont l'évolution des effectifs interroge les fédérations. Une étude de 3 ans a été mise en place ; elle va se terminer l'été prochain. Elle doit permettre de mieux connaître la dynamique de population du Lièvre et de mieux comprendre les facteurs ayant une influence sur cette espèce. Cette étude comporte notamment une évaluation, en équipant, 2 années de suite, des levrauts de balises GPS, de la survie printanière et estivale de ces levrauts, d'identifier les causes de mortalité et de comprendre comment ils utilisent leur habitat.

Un dernier projet pluriannuel, et pas des moindres, mobilise chaque année entre 400 et 500 000 euros de financement « écocontribution » ; il est destiné à sensibiliser les acteurs ruraux sur les pratiques favorables à la biodiversité mais surtout à mettre en œuvre concrètement et à grande échelle des actions d'entretien et de création d'habitats favorables à la faune sauvage et à la biodiversité dans son ensemble : plantation de haies ou encore implantation de couverts favorables à la biodiversité.

En moyenne ce sont 35 km de haies à vocation écologique qui sont pu être implantées dans la région et un peu moins de 4 800 hectares de couverts environnementaux semés.

La Fédération régionale des chasseurs du Centre-Val de Loire est Souvent mal connue des chasseurs, pourtant elle est un des échelons indispensables du réseau des structures cynégétiques. En plus de l'écocontribution, elle assure également un rôle de représentation des chasseurs et des fédérations départementales. Elle participe à plusieurs comités de suivis sur les politiques environnementales, sur l'agriculture, sur la forêt, sur les aspects sanitaires.

Elle joue un rôle primordial pour valoriser l'ensemble des actions des chasseurs en termes de préservation des milieux naturels et de la biodiversité. On peut citer sa contribution à la stratégie des aires protégées pilotée par l'Etat et le Conseil régional.

Elle participe régulièrement aux travaux de l'Agence régionale de la Biodiversité dont elle est aussi administratrice.

Elle est également un partenaire actif, depuis de nombreuses années, du programme agrifaune au niveau régional sur les pratiques agricoles favorables à la faune et à la biodiversité, ainsi qu'au niveau national sur la thématique des bords de champs en tant que structure co-animatrice. Ce programme permet de réunir plusieurs acteurs du territoire que sont les chambres d'agriculture, la FNSEA, l'Office français de la biodiversité ou OFB et l'association Hommes et Territoires.

Le plan de relance du petit gibier de notre fédération plaît aux 174 adhérents qui ont signé ce contrat de partenariat avec la fédération. Cela concerne l'amélioration des territoires et la gestion des espèces. Ces 2 critères sont indissociables si nous voulons tendre vers la réussite. Ce contrat se définit en 4 enjeux principaux :

La gestion des espèces, l'aménagement des territoires comme je viens de le dire mais aussi la régulation des ESOD et l'attractivité des territoires.

Au niveau du grand gibier dans notre beau département, il se porte bien, voire très bien suivant les espèces et les territoires. Le législateur nous a transféré la gestion des plans de chasse. Il nous faut montrer nos compétences en la matière et ne pas se laisser se déborder. Pourtant, c'est bien le cas dans le massif du Cosson où les grands cervidés sont trop nombreux et occasionnent des dégâts agricoles, sylvicoles. La surpopulation dégrade leur état sanitaire qui devient de plus en plus inquiétant. Les différents indices écologiques le démontrent. Alors il nous faut réagir et appuyer sur l'accélérateur pour diminuer cette population afin de revenir à une situation apaisée et supportable par les milieux. Nous renouvelons notre plan de chasse triennal cette année et nous allons ajuster le tir si je peux m'exprimer ainsi.

Nous arrivons au cœur de la discussion avec la bête noire. Ce sanglier qui nous passionne tous, si impressionnant, si intelligent, si opportuniste bref un animal remarquable. Mais le revers de la médaille est beaucoup moins joli avec les dégâts qu'il occasionne. Sans déflorer le propos du trésorier, le dernier exercice comptable met en évidence une facture de 2,9 millions d'€ dont 84% imputable à l'espèce qui a été versés aux agriculteurs pour ces dégâts. Trop c'est trop. Nous ne pouvons plus supporter une telle addition. Il nous faut impérativement réagir et agir.

N'oublions pas que le taux de reproduction de cet animal peut avoisiner les 200 % chaque année. Alors une petite démonstration s'impose : sur un territoire quelconque en fin de saison de chasse si nous comptabilisons une population de 50 animaux, c'est-à-dire environ 25 males et 25 femelles avec une reproduction de 4 petits par femelle nous aurons au minimum une population estimée à 150 individus dans l'année. Imaginez ce qu'il peut en être dans le Loiret. Si nous envisageons une population de sangliers en fin de saison à 15000 individus cela représentera l'année prochaine au minimum 45000 animaux qui vont devoir trouver leur nourriture. Alors, Mesdames, Messieurs, vous qui êtes présents aujourd'hui, votre devoir vous impose de relayer ce message, pour diminuer la facture des dégâts. Il ne faut plus tergiverser, il faut prélever davantage de sangliers sans aucune condition restrictive, aucune consigne ni qualitative ni quantitative. Vous avez bien entendu, il faut chasser et prélever du sanglier. Aucune inquiétude à avoir sur l'espèce comme je viens de vous le démontrer, elle sait s'adapter et se reproduire dans les conditions climatiques qui lui sont favorables avec en plus de bonnes années de fructifications forestières. Alors allons-y, n'oubliez pas non plus que nous avons une épée de Damoclès au-dessus de nos têtes avec cette peste porcine africaine qui est au bord de l'hexagone.

Aussi, j'ai mobilisé les personnels, les élus et les moyens de la Fédération (comme le drone avec une caméra thermique pour identifier les remises à sanglier, outil d'une impressionnante efficacité) et diminuer drastiquement des dégâts au semis de maïs. La dernière campagne met en évidence 333 ha détruits à 100% pendant ces mois d'avril et mai. En 2021 ce sont 86 ha qui ont été comptabilisés et seulement 15 Ha en 2019. Alors nous devons progresser dans cette courte période et faire mieux pour limiter ces dégâts. Il me faut aussi m'appuyer sur l'administration pour des actions coercitives parce que, malheureusement certains chasseurs ne se sentent pas concernés par cette problématique. Des actions rapidement menées, fortes, efficaces et médiatisées pour faire entendre la raison. Si l'état nous aide financièrement il faut qu'il nous aide aussi sur le terrain sans faillir là où il est nécessaire.

Justement, l'état nous aide dans un premier temps ponctuellement par le plan de résilience. Une enveloppe nationale de 20 millions d'€ a été débloquée pour faire face au surcout des denrées agricoles, dû à la guerre en Ukraine. Dans le Loiret le 2^{-ème} département de France à avoir eu autant de dégâts, c'est 940 000 Euros qui vont nous être versés dans cet exercice 22/23. Petit rappel les 2,9 millions versés aux agriculteurs concernaient l'exercice précédent. Nous avons donc vidé notre trésorerie, liquidé des valeurs de placement pour indemniser rapidement et

intégralement tous les agriculteurs. Dans ces moments difficiles, la solidarité doit être de mise, et la sollicitation de la Chambre d'agriculture pour pallier certaines pénalités, restée sans réponse me laisse un goût amer. Issu du milieu rural, j'ai toujours été sensible aux problèmes agricoles. Peut-être suis-je un peu naïf ? Peut-être que le Président de la chambre d'agriculture du Loiret aura une bonne nouvelle à nous annoncer prochainement ?

Toujours dans le but de la transparence et d'éviter la désinformation, la Fédération nationale des chasseurs, la FNSEA, les chambres d'agriculture ont signé un accord qui a été validé par le ministre de l'agriculture et la secrétaire d'état au ministère de l'écologie au salon de l'agriculture le 1 Mars dernier. Pourquoi cet accord et que dit-il ?

L'objectif à terme est de revoir la loi sur l'indemnisation des dégâts. Les événements géopolitiques ont ainsi démontré les limites de cette loi qui était figée à la date de sa parution en janvier 2014. Aucune évolution n'était prévue ni de clause de revoyure. Les valeurs des céréales et les surfaces endommagées ne sont plus supportables et mettent à mal les finances des fédérations voir les amènent à disparaître à plus ou moins long terme.

L'accord prévoit une aide de l'état à la hauteur de 60 millions sur 3 ans sous certaines conditions.

25 millions cette année, la répartition se fera par fédération par la FNC. 20 millions l'année prochaine et 15 millions l'année suivante.

Les principales conditions sont :

- de réduire au bout des 3 années les surfaces endommagées de 20% et tendre vers 30%.
- d'avoir dépassé les 500 000 € d'indemnisation et d'affecter au moins 30 % de ce montant à la contribution territoriale. L'année de référence étant 2019.
- mettre en place un outil de suivi des prélèvements de sangliers par territoire de chasse (nous le faisons déjà par la déclaration obligatoire des résultats des journées de chasse).
- avoir une convention d'agrainage qui précise les conditions et quantités maximales de 50 kg pour 100 ha Boisés (ce que nous faisons déjà avec les 500 gr par ha)

Les moyens à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif : Renforcer les pouvoirs de la CDCFS en matière d'indemnisation et dégâts. Mobiliser plus facilement les lieutenants de l'ovier.

Permettre le tir autour des parcelles en cours de récolte (c'est déjà le cas dans le Loiret)

D'autoriser le tir à l'agrainée (à prévoir dans notre prochain schéma qui est en cours de révision car celui-ci est en cours et a une fin de validité en Juin 24).

Concernant l'agrainage des conditions plus strictes risquent de nous être imposées comme un jour à fixer par semaine, uniquement linéaire, suppression du poste fixe, devoir fournir une cartographie des zones d'agrainage.

Je ne vous ai pas complètement précisé tous les détails de cet accord, ce ne sont que les principaux points.

Comme rien n'est jamais complètement parfait, je ne peux que constater une dégradation du minimum de déclenchement de l'indemnisation. Jusqu'à maintenant ce seuil était de 3% de dommage à la parcelle et où la valeur de dégâts supérieure à 230 € ou 100 € pour les prairies.

Ce qui est proposé est un seuil de 150€ par an et par exploitation. Ce qui va me poser problème car si nous devons constater ces dégâts par un estimateur, les frais de celui-ci risquent d'être supérieurs à la valeur à indemniser si celle-ci est inférieure à ce seuil. Compte tenu de la présence du sanglier sur l'ensemble du département, beaucoup d'exploitations seront concernées, ce seuil sera vite dépassé par rapport à la valeur des céréales. Bref, nous allons devoir nous adapter, en sachant que cela risque de pénaliser le paiement des dossiers car nous allons devoir attendre la fin de l'année civile pour effectuer les paiements.

Ne nous emballons pas, il est urgent d'attendre la traduction réglementaire par les services de l'état. Je peux constater dans cet accord que la plupart des directives préconisées sont déjà en place dans notre département.

De toute façon, et j'y reviens encore une fois la meilleure solution, pour limiter les dégâts, c'est de diminuer les populations de sangliers. C'est notre devoir pour pérenniser notre passion et la chasse en général.

L'évacuation de la venaison, c'est un sujet qui me tient particulièrement à cœur. La viande de gibier sauvage contient très peu de gras : elle est moins grasse qu'un yaourt nature ! De plus, les acides gras qu'elle contient sont plutôt protecteurs pour le système cardiovasculaire. Très riche en minéraux, elle contient plus de phosphore que le poisson et plus de fer que les épinards voire plus que les viandes d'animaux d'élevage ! pour vous dire qu'avec tous ces avantages, les chasseurs qui consomment régulièrement de la venaison ont une espérance de vie plus importante, du moins

je le pense. Ne vous gênez pas, mangez en à toutes les sauces. Il n'y a pas à hésiter nous devons faire découvrir cette viande de venaison aux Loirétains.

Nous avons travaillé sur ce dossier et conçu une plaquette qui a été validée par la direction départementale de la protection des populations, anciennement la direction des services vétérinaires. Cette plaquette précise que chaque chasseur peut vendre ou rétrocéder les carcasses de gibier prélevées sur son territoire à un particulier ou à un professionnel de métier de bouche ou à un transformateur. Bien entendu des règles sont à respecter. Enfin nous avons fait l'acquisition d'une chambre froide, elle est fonctionnelle et installée sur le territoire de la Fédération à Menestreau en Villette. Pour ceux qui veulent commercialiser leur venaison, cette chambre froide est à leur disposition, gratuitement, mais sous certaines conditions et notamment par un engagement contractuel. Cela concerne les détenteurs de plan de chasse situé aux alentours, dans un rayon de 80 km maximum. Cette venaison est là à porter de main, je dirais plutôt à porter de carabine, nous devons développer cette filière dans cette conjoncture inflationniste. La viande n'est malheureusement plus sur toutes les tables aujourd'hui. Presque 19000 sangliers, 10000 chevreuils et 3000 grands cervidés prélevés l'année dernière représentent des tonnes et des tonnes de viande qui peuvent être accessibles à tous. Nous devons prendre en compte les problèmes sociétaux et aider les plus déshérités.

J'ai abordé le renouvellement de notre schéma départemental de gestion cynégétique que nous devons aligner sur les réglementations que ce soit :

- au niveau des espèces et notamment concernant le sanglier avec cet accord dont je viens de parler
- au niveau de l'éducation à la nature et la communication sujet très important... ne laissons pas la place aux associations de protection de la nature !
- au niveau de la sécurité par rapport aux préconisations sénatoriales et les annonces de la secrétaire d'état à l'environnement qui doivent débouchées sur un texte de loi.

Mais en tout cas, certaines mesures vont dans le bon sens comme la formation aux responsables de battues. Nous y avons pensé et un programme de formation pour ces personnes était prévu. Mais il ne faut pas aller dans l'excès. Par exemple certains veulent que nous précisions la géolocalisation de nos chasses sur un outil qui est à développer sur notre portable ou smartphone. Nous portons déjà à la connaissance de tous nos actions en panneautant le bord des voies ouvertes au public. D'ailleurs certains en profitent pour vandaliser et piller les véhicules des chasseurs. N'exagérons pas, car bientôt nous allons devoir porter un bracelet électronique comme les délinquants. Non ! Trop c'est trop. Nous pourrions aussi inverser la vapeur en demandant aux utilisateurs de la nature, comme les ramasseurs de champignons, de porter obligatoirement une couleur vive et de nous indiquer les chemins et territoires fréquentés. Un peu de décence et de bon sens même si la sécurité est notre priorité !

En clair, faire un toilettage de notre dernier Schéma, l'adapter aux exigences réglementaires et aux évolutions des territoires et des espèces.

Vous avez tous entendu parler de la loi sur l'enrillagement. Cette loi est avant tout une loi pour la biodiversité. Ce n'est pas une loi anti chasse ou pour la chasse, c'est l'environnement au sens large du terme qui est concerné. Sans rentrer dans les détails, le sénateur Cardoux le fera mieux que moi, lui qui en est à l'initiative mais juste pour vous dire que nous attendons des textes réglementaires concernant certains articles mais que la majorité de cette loi s'applique dès maintenant. Les détenteurs de parcs ou d'enclos sont assujettis maintenant aux mêmes conditions financières et réglementaires concernant la police de la chasse que les territoires ouverts, fini les bracelets à prix matière. La chasse à 2 vitesses sera à terme terminée.

Nous avons un partenariat avec le Conseil Départemental, et nous allons le développer encore davantage en nous investissant dans la communication et la sensibilisation du grand public au niveau des espaces naturels sensibles et la régulation des prédateurs des voies d'eau appartenant au Conseil Départemental. Un partenariat gagnant/gagnant qui mettra en valeur nos compétences et assurera au conseil départemental une pérennité dans les aménagements qui seront effectués. Je remercie sincèrement cette structure qui nous fait confiance et avec laquelle nous échangeons en toute transparence et simplicité. J'ai un interlocuteur privilégié, de choix, Mr le Maire de Sully qui est aussi conseiller départemental chargé de l'agriculture, l'environnement et la transition. J'espère bien aller plus loin, encore, dans ce partenariat.

Autre sujet passionnant si je peux dire, figurez-vous que la Fédération des chasseurs du Loiret a gagné, elle a été tirée au sort, ou presque, pour être auditionnée par la cour des comptes. C'est

chose faite maintenant. Une journée épuisante et harassante a été consacrée à cet audit. Le trésorier, la comptable et la directrice m'ont accompagné dans cette nouvelle mission. Ces personnes de la cour des comptes très courtoises qui ne connaissent pas la chasse, ont demandé des précisions dans tous les domaines de l'agrainage à l'écocontribution en passant par les charges financières et notamment le montant des dégâts. Des explications à n'en plus finir mais comme nous recevons de l'argent public de l'écocontribution, nous devons satisfaire à cette demande. Je vous rassure une dizaine de Fédérations y compris régionale et nationale ont été auditées. Le rapport définitif sera publié dans l'année et mettra en évidence des sujets à améliorer. Rien de grave ni d'important dans l'état actuel de la situation de notre fédération n'a été constaté.

Je remercie toutes les structures institutionnelles DDT, Préfecture, ONF, OFB, Conseil Départemental, la gendarmerie, les représentants des structures agricoles et forestières et les différentes associations avec qui j'entretiens de bonnes relations malgré parfois des échanges tendus et je peux même dire viriles. Dans des contextes difficiles chacun comprend que je défends les intérêts des chasseurs et de la chasse en général.

Je salue également le travail effectué par le personnel de la fédération qui œuvre tout au long de l'année à vos côtés pour vous apporter les renseignements souhaités dans les conditions le plus souvent difficiles et stressantes. Soyez-en remerciés.

Je n'oublie pas non plus les lieutenants de louveterie qui font un travail remarquable aussi bien de jour que de nuit. Je vous rappelle que ce sont des fonctionnaires bénévoles de l'état et leurs missions délicates sont exécutées dans de bonnes conditions. Merci à eux car ils sont mis à rudes épreuves tout au long de l'année.

Enfin pour terminer, mes collègues élus qui m'accompagnent chaque jour pour aborder les dossiers sensibles. Ils ne ménagent pas non plus leur peine au détriment de leur vie familiale. Ils n'hésitent pas à aller sur le terrain pour maîtriser au mieux le dossier et proposer les solutions adéquates.

Bref une équipe complète à votre service qui veille à la transparence et l'équité dans tous les dossiers.

Votre serviteur vous remercie de votre attention »

COMPTE RENDU FINANCIER

Monsieur TEIXEIRA, présente les comptes de l'exercice 2021/2022 en les comparant au budget prévisionnel et en donnant des précisions sur les écarts.

Monsieur TEIXEIRA donne ensuite la parole à Madame LUCAS, Commissaire aux Comptes. Elle précise l'étendue de sa mission et donne lecture de son rapport. Il certifie les comptes 2021/2022 sans aucune remarque.

POINT SUR LE BUDGET EN COURS

Monsieur TEIXEIRA présente un point sur l'état d'avancement du budget 2022/2023 au 31 mars.

PROJET DE BUDGET 2023/2024

Monsieur TEIXEIRA expose le projet de budget établis par le Conseil d'Administration.

Les recettes sont calculées sur la base des tarifs ci-dessous :

Un permis départemental unique petit et grand gibier = suppression du timbre sanglier

- Vignette départementale : 105 €
- Vignette nationale : 100,58 € (fixée par la FNC + 54,53 € de part forfaitaire FNC)
- Vignette annuelle nouveau chasseur : 30 € (fixée par la FNC)
 - Permis départemental Loiret Petit et Grand Gibier : 164,90 € (+ évolution redevance)
 - Permis national Petit et Grand Gibier : 215,01 € (+ évolution redevance)
- Temporaire 9 jours : 53 €
- Temporaire 3 jours : 27 €
- Assurance RC : 20 €

(pas de tacite reconduction pour les contrats RC Chasse)

- Abonnement revue : 6 €

- Frais de dossier validation : 5 €

Majoration de 10% des cotisations pour les paiements après le 31 octobre 2023 (adhésion, contrat de service, participation territoriale, plan de chasse)

	Cotisation simple	Cotisation avec Contrat de Service
Droit fixe	100 €	100 €
De 0 à 400 ha	-	0,3 € / ha (inchangé)
À partir de 401 ha	-	0,2 € / ha (inchangé)

- Bracelets Cervidé (5 € de coût matière inclus)
 - Chevreuil : 45 €
 - Cerf CEM : 360 €
 - Cerf CEM1 : 270 €
 - Cerf CEF : 170 €
 - Cerf CEJC : 170 €
 - Cerf Sika, Daim, Mouflon : 5 €
- Facturation des frais d'envoi des bracelets de plan de chasse
- Pour la saison 2023/2024, la FDC45 décide de reconduire la gratuité du bouton SANGLIER entre le 1er juin et le 14 août 2023 (bouton 21/22 et 22/23 valables pour 23/24)
- Participation territoire « surfaces ouvertes » : 0,40 € / ha (128 400 € - 321 000 ha)
- Parcs et enclos cynégétiques soumis aux mêmes cotisations (loi « engrillagement » du 2 février 2023)
- Deux propositions sont faites concernant la fixation du prix du bracelet sanglier et de la participation territoriale :
 - **Proposition 1** : Bracelet sanglier à 30 € et Participation territoire « surfaces boisées » de 1 €/ha à 32,92 €/ha (1 322 104,96 € soit 50,17%) ⇒ Résultat = 91 090 €
 - **Proposition 2** : Bracelet sanglier à 50 € et Participation territoire « surfaces boisées » de 1 €/ha à 22,87 €/ha (929 390,32 € soit 35,27%) ⇒ Résultat = 98 375 €

AUTORISATIONS

Le Président demande à ce que l'Assemblée générale autorise toutes opérations d'acquisition, d'échange ou de vente d'immeuble nécessaires à l'accomplissement de l'objet de la fédération ou à la gestion et donne au conseil toutes autorisations nécessaires à ces fins, ce qui ne soulève aucune objection dans la salle.

Madame LESAGE présente ensuite le bulletin de vote qui comprend au total 5 résolutions.

Il est procédé au vote à l'issue duquel les scrutateurs accompagnés de membres du personnel emmènent les urnes pour procéder au dépouillement.

RAPPORT D'ACTIVITES TECHNIQUES

Monsieur BARBIER présente les diverses missions réalisées au cours de l'année par les différentes commissions de la FDC45, grand gibier, prévention, petit gibier, prédation, gibier d'eau et migrateurs terrestres, agriculture et biodiversité, formation, communication et éducation à la nature, agents.

DATES D'OUVERTURE ET DE CLOTURE DE LA CHASSE

Le Président détaille les dates d'ouverture et de clôture de la prochaine saison.

INTERVENTIONS DE JEAN PAUL RAIGNEAU

Monsieur RAIGNEAU, représentant de la Chambre d'Agriculture, prend la parole et aborde différents sujets dont les partenariats existants depuis de nombreuses années avec la FDC45 et les difficultés liées aux dégâts de gibier.

INTERVENTION DE FRANCK BOULANJON

Monsieur Franck BOULANJON, Directeur de cabinet de Madame La Préfète du Loiret, prend la parole et aborde les différents sujets traités par l'administration en lien avec la FDC45.

RÉSULTATS DU VOTE

Le Président communique les résultats des votes.

Résolution 1 Approbation des comptes 2021/2022

Pour : 4076

Contre : 113

Résolution 2 Affectation du solde du résultat 2021/2022 aux réserves (- 1 309 128 €)

Pour : 4082

Contre : 110

Résolution 3 Affectation du solde du projet associatif 2021/2022 aux réserves du projet associatif (- 63 175 €)

Pour : 3968

Contre : 269

Résolution 4 Projet de budget 2023/2024

Pour Proposition 1 (bracelet sanglier à 30 €) : 2017

Pour Proposition 2 (bracelet sanglier à 50€) : 1801

Contre : 420

Résolution 5 Autorisations

Pour : 4039

Contre : 148

Le Président Alain MACHENIN, après avoir remercié l'ensemble des présents, clôture la séance et invite les membres à partager le verre de l'amitié.

Compte de résultat simplifié 2021/2022 (€)

	BUDGET 21/22	REALISE 21/22
DEPENSES		
Achats	1 603 010 €	2 011 517 €
Services Extérieurs	116 340 €	120 515 €
Autres services extérieurs	680 630 €	627 092 €
Taxes	92 185 €	96 412 €
Personnel	1 176 315 €	1 176 244 €

Charges gestion courante	326 297 €	435 358 €
Amortissements, provisions	889 205 €	1 945 285 €
Sous Total	4 883 982 €	6 412 424 €
RECETTES		
Ventes	2 107 002 €	2 321 943 €
Autres produits	1 848 858 €	1 720 631 €
Prod Financier, except, reprise prov, transf charges	826 205 €	997 547 €
Sous Total	4 782 065 €	5 040 121 €
RESULTAT	-101 917 €	-1 372 303 €

Projet de budget 2023/2024 (€)

		Option 1 SAI 30 €	Option 2 SAI 50 €
DEPENSES	DEPENSES		
	Achats	3 093 790 €	3 093 790 €
	Services extérieurs	113 870 €	113 870 €
	Autres services extérieurs	567 130 €	567 130 €
	Taxes	102 071 €	102 071 €
	Personnel	1 325 213 €	1 325 213 €
	Charges gestion courante	335 036 €	335 036 €
	Amortissements, provisions	996 410 €	996 410 €
	Sous Total	6 533 520 €	6 533 520 €
RECETTES	RECETTES		
	Ventes	3 512 110 €	3 519 396 €
	Autres produits	2 163 241 €	2 163 241 €
	Prod Financier, except., reprise prov, transf. charges	949 259 €	949 259 €
	Sous Total	6 624 610 €	6 631 895 €
	RESULTAT	91 090 €	98 375 €
